

Règlement Records

v1.2 / 19.06.2024

1 Records suisses

1.1 Conditions

Des records peuvent être établis lors de toutes les compétitions reconnues par Swiss Powerlifting, à condition que les règles suivantes aient été respectées :

- a) Le candidat pour le record Suisse doit être titulaire d'une licence de Swiss Powerlifting, posséder un passeport suisse ou un permis de séjour et être résident en Suisse.
- b) Les poids utilisés doivent être en kilogrammes.
- c) Trois arbitres officiels doivent juger la tentative et garantir que les règles techniques officielles sont respectées.
- d) Les concurrents ont été pesés de manière précise, avant la compétition.
- e) Les balances utilisées sont d'un modèle garantissant la précision nécessaire.
- f) L'équipement personnel de l'athlète est conforme aux règles.
- g) Des records mondiaux et continentaux ne peuvent être établis que lors des championnats internationaux.
- h) Les concurrents qui ne participent pas au concours complet ne sont pas autorisés à tenter de battre un record dans une des trois disciplines individuelles.
- i) Si deux concurrents établissent le même record, d'une discipline ou au total dans une même compétition, le plus léger deviendra titulaire du record. Si les deux concurrents font exactement le même poids de corps, ils seront soumis à une nouvelle pesée et si là encore il y a égalité, ils seront les deux reconnus comme codétenteurs de ce record.
- j) Pour un record aux trois mouvements, les charges doivent toujours être un multiple de 2,5 kg.
- k) Pour un record dans une des trois disciplines, la charge doit dépasser l'ancienne marque d'au moins 500 grammes.
- Les records ne sont valables que dans la classe de poids de corps constaté lors de la pesée officielle.
- m) Les records établis pendant une compétition de powerlifting dans les disciplines squat, développé couché et soulevé de terre sont inscrits dans les listes de records de powerlifting.
- n) Les records réalisés lors d'une compétition de développé couché et pas dans le cadre d'une compétition de powerlifting sont inscrits dans la liste des records individuels de développé couché.
- Les records réalisés lors d'une compétition de soulevé de terre et pas dans le cadre d'une compétition de powerlifting sont inscrits dans la liste des records de powerlifting en soulevé de terre.



Règlement Records

v1.2 / 19.06.2024

1.2 Classes d'âge et de poids

Swiss Powerlifting reconnaît et enregistre les records (en kg) dans les classes d'âge et de poids suivants :

1.3 Classe d'âge

Classe	Catégorie	Âge
Teenagers	T13-15	de 13 à 15 ans
	T15-17	de 16 à 17 ans
	T18-19	de 18 à 19 ans
Juniors	Jun	de 20 à 23 ans
Open	Open	de 24 à 39 ans
	M40-44	de 40 à 44 ans
	M45-49	de 45 à 49 ans
	M50-54	de 50 à 54 ans
	M55-59	de 55 à 59 ans
Master	M60-64	de 60 à 64 ans
	M65-69	de 65 à 69ans
	M70-74	de 70 à 74 ans
	M75-79	de 75 à 79 ans
	M80+	de 80 et plus

- a) Les compétitions de powerlifting limitées aux jeunes de 13 ans minimum.
- b) Le participant doit atteindre la limite d'âge le jour de la compétition.
- c) Un compétiteur reste dans sa classe d'âge jusqu'à ce qu'il atteigne la limite de la classe supérieure le jour de son anniversaire.

1.4 Catégories de poids

Hommes		Dames		
Cat.	Poids de corps	Cat.	Poids de corps	
-52	Jusqu'à 52kg	-44	Jusqu'à 44kg	
-56	52,01-56kg	-48	44,01-48kg	
-60	56,01-60kg	-52	48,01-52kg	
-67.5	60,01-67,5kg	-56	52,01-56kg	
-75	67,51-75kg	-60	56,01-60kg	
-82.5	75,01-82,5kg	-67.5	60,01-67,5kg	
-90	82,51-90kg	-75	67,51-75kg	
-100	90.01-100kg	-82.5	75,01-82,5kg	
-110	100.01-110kg	-90	82,51-90kg	
-125	110,01-125kg	+90	90.01 et plus	
-140	125,01-140kg			
+140	140, 01- et plus			



Règlement Records

v1.2 / 19.06.2024

Seule la version allemande fait foi en cas litige.

2 Historique

Datum	Version	Änderung	Autor	Review
24.03.2020	1.0	Première version	Cina Serge	Dr. Wyss Christoph
23.08.2020	1.0	Traduction en français	Aymon Jean-Pierre	
19.12.2023	1.1	Définition plus précise des conditions	Cina Serge	Mazzucco Stefano
19.06.2024	1.2	Définition des listes de records	Cina Serge	Mazzucco Stefano